

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : ARALDITE® 2080-15 A  
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 1KQG-G0AH-Y00S-E65Q

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Résine

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV  
Adresse : Grijpenlaan 18  
3300 Tienen  
Belgique  
Téléphone : +41 61 299 20 41  
Télifax : +41 61 299 20 40  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0 825 812 822  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 32 36 36  
PARIS: 01 40 05 48 48  
RENNES: 02 99 59 22 22  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
EUROPE: +32 35 75 1234  
France ORFILA: +33(0)145425959  
ASIA: +65 6336-6011  
China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090  
India: + 91 22 42 87 5333  
Australia: 1800 786 152  
New Zealand: 0800 767 437  
USA: +1 800-424-9300

## ARALDITE® 2080-15 A

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement	:	Attention
Mentions de danger	:	H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

##### Intervention:

P304 + P340 + P312	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle  
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol  
acide méthacrylique  
2,2'-[<sup>1</sup>-(4-méthylphényle)imino]biséthanol  
Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
méthacrylate d'exo-1,7,7-trimthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	7534-94-3 231-403-1 607-134-00-4 01-2119886505-27	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412  Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 %	>= 25 - < 30
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9 212-782-2 607-124-00-X 01-2119490169-29	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 10 - < 20
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	27813-02-1 248-666-3 01-2119490226-37	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 10 - < 20
propénoates	72162-39-1 Polymère	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
acide méthacrylique	79-41-4	Acute Tox. 4; H302	>= 1 - <

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

	201-204-4 607-088-00-5 01-2119463884-26	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)  Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 1 % Eye Dam. 1; H318 3 - < 10 % Eye Irrit. 2A; H319 1 - < 3 % Acute Tox. 3; H311 >= 25 % Acute Tox. 4; H312 10 - < 25 % Skin Irrit. 2; H315 1 - < 10 % Skin Corr. 1A; H314 10 - < 25 %	3
2,2'-(4-méthylphényl)imino]biséthanol	3077-12-1 221-359-1 01-2120791684-40	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,25 - < 1
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0 204-881-4 01-2119555270-46	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,1 - < 0,25
Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate	52628-03-2 258-053-2 01-2119980575-25	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317	>= 0,1 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux

: S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2080-15 A

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

Traiter de façon symptomatique.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés. Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2080-15 A

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

Dioxyde de carbone (CO2)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

## ARALDITE® 2080-15 A

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.  
Ne pas inhale les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.
- Température de stockage recommandée : 2 - 8 °C
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acide méthacrylique	79-41-4	VME	20 ppm 70 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
Dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m <sup>3</sup> (Titane)	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancerogènes possibles, Valeurs limites indicatives			
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	VME	10 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Dioxyde de titane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	700 mg/kg p.c./jour
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,9 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,3 mg/kg
	Utilisation par les consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,9 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisation par les consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg
	Utilisation par les consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg
methacrylate d'exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	1,04 mg/kg
	Utilisation par les consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,625 mg/kg
acide méthacrylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,6 mg/m <sup>3</sup>

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	88 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6,55 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,55 mg/kg p.c./jour
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,7 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,2 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,8 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg
2,2'-[ <i>(4-méthylphényl)imino]biséthanol</i>	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,29 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,47 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,58 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,17 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,16 mg/kg p.c./jour
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,86 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	7,04 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,74 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour

Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2080-15 A

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Dioxyde de titane	Eau de mer	0,0184 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	1000 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce	0,184 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	100 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	100 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,193 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Eau douce	0,482 mg/l
	Eau de mer	0,482 mg/l
	Eau douce - intermittent	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,79 mg/kg
	Sédiment marin	3,79 mg/kg
	Sol	0,476 mg/kg
acide méthacrylique	Eau douce	0,82 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,82 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,82 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	1,2 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Eau douce	0,904 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,0904 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,972 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	6,28 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	6,28 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,727 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
2,2'-[ [(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Eau douce	0,026 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,121 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,012 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,009 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Eau douce	0,199 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,02 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	0,17 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,0996 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,00996 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,04769 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Oral(e)	8,33 mg/kg
Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate	Eau douce	0,068 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,007 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	0,546 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,481 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,048 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,056 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2080-15 A

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

### Protection des mains

Matériel	:	Gants 4H(R)
Délai de rupture	:	> 480 min
Épaisseur du gant	:	0,08 mm
Matériel	:	caoutchouc butyle
Délai de rupture	:	> 60 min
Épaisseur du gant	:	0,6 mm
Matériel	:	Caoutchouc nitrile
Délai de rupture	:	> 30 min
Épaisseur du gant	:	0,7 mm

### Remarques

: Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

### Protection de la peau et du corps

: Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

### Protection respiratoire

: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

### Filtre de type

: Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : pâte

Couleur : blanc

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: > 35 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : 96,5 °C(1 013 hPa)  
Méthode: ISO 2719, coupelle fermée

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 20 000 - 45 000 mPa,s (25 °C)

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble, non miscible

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 1,03 g/cm3 (25 °C)  
Méthode: Evalué(e)

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la particule : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2080-15 A

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

### 9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

#### **mthacrylate d'exo-1,7,7-trimthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 3 160 mg/kg  
Méthode: Pas d'information disponible.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une seule ingestion.

**méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 5 564 mg/kg  
BPL: non

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): > 5 000 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

**acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: oui  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): > 5 000 mg/kg

**acide méthacrylique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 320 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: non  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 7,1 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
BPL: oui  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 500 - 1 000 mg/kg  
BPL: non  
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.

**2,2'-[*(4-méthylphénol)imino]biséthanol:***

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 959 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: non  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2080-15 A

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

BPL: oui

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### 2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 6 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 425  
BPL: oui  
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une seule ingestion.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

### Composants:

#### **mthacrylate d'exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritation légère de la peau  
BPL : oui

#### **méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

#### **acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Pas d'irritation de la peau

#### **propénoates:**

Résultat : Irritation de la peau

#### **acide méthacrylique:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Provoque de graves brûlures.  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

BPL : oui

**2,2'-[*(4*-méthylphényl)imino]biséthanol:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Pas d'irritation de la peau  
Méthode : Autres lignes directrices  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
BPL : non

**2,6-di-tert-butyl-p-crésol:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Pas d'irritation de la peau  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

**Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:**

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 4 h  
Evaluation : Provoque des brûlures.  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Provoque des brûlures.  
BPL : oui

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Composants:**

**mthacrylate d'exo-1,7,7-trimthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Test de Draize  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

**méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

**acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation des yeux

**propènoates:**

Résultat : Irritation des yeux

**acide méthacrylique:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.  
Méthode : Test de Draize  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022  
Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

BPL : non

**2,2'-[ (4-méthylphényl)imino]biséthanol:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.  
BPL : non

**2,6-di-tert-butyl-p-crésol:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Pas d'irritation des yeux  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

**Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:**

Résultat : Corrosif

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:**

**mthacrylate d'exo-1,7,7-trimthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Dermale  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
BPL : oui

Evaluation : Irritation légère de la peau

**méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:**

Type de Test : Test de Buehler  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
  
Espèce : Humain  
Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

**acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:**

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Humain  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

**acide méthacrylique:**

Type de Test : Test de Buehler  
Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**2,2'-[*(4-méthylphényle)imino]biséthanol:***

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Espèce : Souris  
Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
BPL : oui  
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**2,6-di-tert-butyl-p-crésol:**

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Humain  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Acide 2-propenoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:**

Type de Test : (LLNA) Essai des ganglions lymphatiques locaux  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.  
BPL : oui

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:**

**mthacrylate d'exo-1,7,7-trimthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Lymphocytes humains

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
BPL: oui

**méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:**

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif
- Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile "mouche du vinaigre")  
Résultat: négatif

**acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:**

- Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif
- Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Résultat: négatif

Durée d'exposition: 2 d  
Dose: 500 - 2000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

Dose: 2000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

**acide méthacrylique:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: *Salmonella typhimurium*  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo  
Espèce: Rat (mâle)  
Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Inhalation  
Durée d'exposition: 2 h  
Dose: 0.4, 1.6, 2.8 and 4 mg/L  
Méthode: OCDE ligne directrice 475  
Résultat: N'est pas classé en raison de données non concluantes.  
BPL: non

Type de Test: essai de létalité dominante  
Espèce: Souris (mâle)  
Voie d'application: Inhalation  
Durée d'exposition: 6 h  
Dose: 0.405, 4.05 and 36.45 mg/L  
Méthode: OCDE ligne directrice 478  
Résultat: négatif  
BPL: non

**2,2'-[*(4-méthylphényl)imino]biséthanol:***

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: *Salmonella typhimurium*  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
BPL: non

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Lymphocytes humains  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
BPL: oui  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
BPL: oui  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**2,6-di-tert-butyl-p-crésol:**

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: essai de mutation inverse  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

: Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 75 mg/kg  
Résultat: négatif

Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 9 Months  
Dose: ca 750 mg/kg  
Résultat: négatif

**Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:**

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: *Salmonella typhimurium* and *E. coli*  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Lymphocytes humains  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
BPL: oui

**Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:**

**méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:**

Espèce	:	Souris
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	102 semaines
Fréquence du traitement	:	5 jours / semaine
Méthode	:	OCDE ligne directrice 451
Résultat	:	négatif
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	104 semaines
Résultat	:	négatif
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:**

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
Voie d'application	:	Inhalation
Durée d'exposition	:	24 mois
Dose	:	250 - 1000 ppm
Méthode	:	OCDE ligne directrice 451
Résultat	:	négatif

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	104 semaines
Dose	:	6 - 2000 ppm
Fréquence du traitement	:	7 quotidien
Résultat	:	négatif

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

**acide méthacrylique:**

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	102 weeks
Fréquence du traitement	:	5 jours / semaine
NOAEL	:	>= 2,05 Poids corporel mg / kg
Méthode	:	OCDE ligne directrice 451
 Espèce	:	 Souris, mâle et femelle
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	102 weeks
Dose	:	ca. 2.05 and 4.1 mg/L
Fréquence du traitement	:	5 jours / semaine
LOAEL	:	env. 2,05 mg/l
Méthode	:	OCDE ligne directrice 451

**2,6-di-tert-butyl-p-crésol:**

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
Voie d'application	:	Oral(e)
Résultat	:	négatif

**Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:**

**mthacrylate d'exo-1,7,7-trimthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:**

Effets sur la fertilité	:	Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0 , 25, 100, 500 mg/ Fréquence du traitement: 7 jours / semaine Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 25 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 500 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 421 BPL: oui
Incidences sur le développement du fœtus	:	Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0, 25, 100, 500 mg/ Fréquence du traitement: 7 jours Toxicité pour le développement: NOAEL: > 500 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 421 BPL: oui

**méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:**

Effets sur la fertilité	:	Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
-------------------------	---	--

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg  
Fertilité: NOAEL: 400 Poids corporel mg / kg  
Développement précoce de l'embryon: NOAEL: 400 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1 000 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1 000 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422

Incidence sur le développement du fœtus

: Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation  
Toxicité maternelle générale: LOEL: 0,41 g/m<sup>3</sup>  
Tératogénicité: NOAEC F1: 8,3  
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEC F1: 8,3  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Lapin  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 450 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:**

Effets sur la fertilité

: Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 416

Incidence sur le développement du fœtus

: Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

**acide méthacrylique:**

Effets sur la fertilité

: Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 50, 150, 450 mg/kg/day  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg  
Fertilité: NOAEL F1: 400 Poids corporel mg / kg  
Symptômes: Perte de poids corporel  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus

: Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Inhalation  
Dose: 0, 50, 100, 200 or 300 ppm  
Durée d'un traitement unique: 14 d  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 200 ppm  
Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 300 ppm  
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEC F1: 300 ppm  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Lapin, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 50, 150, 450 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 23 d  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL F1: 450 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

**2,2'-(4-méthylphényl)imino]biséthanol:**

Incidences sur le développement du fœtus

: Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelles  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 60/200/600 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 15 d  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 200 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 600 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: oui  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**2,6-di-tert-butyl-p-crésol:**

Effets sur la fertilité

: Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 25/100/500 mg/kg bw/day  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 25 Poids corporel mg / kg  
Résultat: négatif

Incidence sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal  
Espèce: Souris, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'un traitement unique: 7 d  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 240 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 800 Poids corporel mg / kg  
Organes cibles: rate, Reins

**Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:**

Incidence sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelles  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 100/300/1000 mg/kg bw/day  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOEL: 1 000 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: oui

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

**Composants:**

**acide méthacrylique:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Toxicité à dose répétée**

**Composants:**

**mthacrylate d'exo-1,7,7-trimthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 25 mg/kg  
Voie d'application : par voie orale (gavage)  
Nombre d'expositions : 7 days a week

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

Dose : 0, 25, 100, 500 mg/k  
Méthode : Toxicité subchronique  
BPL : oui  
Organes cibles : Reins, Foie

Toxicité à dose répétée - Evaluation : Irritation légère de la peau

**méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 100 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Méthode : OCDE ligne directrice 422

Espèce : Rat  
NOAEL : 0,5 mg/l  
Voie d'application : Inhalation  
Durée d'exposition : 21 d

**acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 300 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 1 176 h  
Nombre d'expositions : 7 d  
Dose : 0, 30, 100, 300, 1000 mg/kg bw  
Méthode : OCDE ligne directrice 422

**acide méthacrylique:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEC : 352 - 1232 mg/m3  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Atmosphère de test : vapeur  
Durée d'exposition : 90 d  
Nombre d'expositions : 6 h  
Dose : 70/352/1232 mg/m3  
Période d'observation ultérieure : 5 days/week  
Méthode : OCDE ligne directrice 413  
BPL : oui

**2,2'-[*(4*-méthylphényl)imino]biséthanol:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 100 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 28 d  
Nombre d'expositions : daily  
Dose : 100/300/600/1000 mg/kg bw/day  
Méthode : OCDE ligne directrice 407  
BPL : oui  
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

## ARALDITE® 2080-15 A

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

### 2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Cochon, mâle et femelle  
NOAEL : >= 61 mg/kg  
Voie d'application : par voie orale (alimentation)  
Durée d'exposition : daily  
Méthode : Toxicité chronique

### Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOEL : 100 mg/kg  
Voie d'application : par voie orale (gavage)  
Durée d'exposition : 28 d  
Nombre d'expositions : 7 days/week  
Dose : 0, 100, 300, or 1000 MKD  
Méthode : OCDE ligne directrice 407  
BPL : oui  
Organes cibles : Reins, Estomac

### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

### Effets neurologiques

Donnée non disponible

### Information supplémentaire

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

mthacrylate d'exo-1,7,7-trimthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1,79 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,57 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,66 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,233 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
BPL: oui

**méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (médaka)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia magna (Grande daphnie )): 380 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 836 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 400 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 24,1 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

**acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus (lde mélanote)): 493 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2080-15 A

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

Méthode: DIN 38412

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 143 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 97,2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 45,2 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

### acide méthacrylique:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 85 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA OTS 797.1400  
BPL: oui  
Remarques: Toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 130 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA OTS 797.1300  
BPL: oui
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 45 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 8,2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 270 mg/l  
Durée d'exposition: 16,5 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: DIN 38 412 Part 8  
BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l  
Durée d'exposition: 35 d  
Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)  
Type de Test: Essai en dynamique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 53 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en dynamique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
BPL: oui

**2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 48 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: non

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**2,6-di-tert-butyl-p-crésol:**

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Poisson): 0,199 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: QSAR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,48 mg/l

Point final: Immobilisation

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 0,24 mg/l

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,24 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les microorganismes

: CE50r (boue activée): 1,7 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,053 mg/l  
Durée d'exposition: 30 d  
Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

NOEC: >= 23,8 mg/l  
Durée d'exposition: 70 d  
Espèce: Poisson  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: CE50: 0,096 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC: 0,069 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)

: 1

**Acide 2-propénoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 112 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 68 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 120 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 30 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### **méthacrylate d'exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobie  
Inoculum: boue activée  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 310  
BPL: oui

#### **méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 92 - 100 %  
Durée d'exposition: 14 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

#### **acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol:**

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Concentration: 100 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 81 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 73,3 d (40 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

BPL: Pas d'information disponible.

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 38,2 d (40 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

BPL: Pas d'information disponible.

**acide méthacrylique:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobie  
Inoculum: boue activée  
Concentration: 3 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 86 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D  
BPL: oui

**2,2'-[(4-méthylphényle)imino]biséthanol:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobie  
Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Concentration: 18 mg/l  
Résultat: N'est pas biodégradable  
Biodégradation: 1,5 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B  
BPL: oui  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

**2,6-di-tert-butyl-p-crésol:**

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable

**Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobie  
Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Concentration: 54,6 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 91,8 %  
Lié à: Carbone organique dissous (COD)  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
BPL: oui

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Composants:**

**méthacrylate de 2-hydroxyéthyle:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,42 (25 °C)  
pH: 5,9 - 6,1

## ARALDITE® 2080-15 A

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

### **acide méthacrylique:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,93 (22 °C)  
pH: 2,2

### **2,2'-(4-méthylphényl)imino]biséthanol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2 (35 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

### **2,6-di-tert-butyl-p-crésol:**

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Durée d'exposition: 28 d  
Facteur de bioconcentration (FBC): 330 - 1 800  
Méthode: Essai en dynamique

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,2

## 12.4 Mobilité dans le sol

### **Composants:**

### **2,6-di-tert-butyl-p-crésol:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 8183

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2080-15 A

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| Produit               | : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.<br>Ne pas jeter les déchets à l'égout.<br>Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. |
| Emballages contaminés | : Vider les restes.<br>Éliminer comme produit non utilisé.<br>Ne pas réutiliser des récipients vides.   |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- |      |   |
|------|---|
| ADN  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- |      |   |
|------|---|
| ADN  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- |      |   |
|------|---|
| ADN  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

### 14.4 Groupe d'emballage

- |     |   |
|-----|---|
| ADN | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
|-----|---|

## ARALDITE® 2080-15 A

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

<b>ADR</b>	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>RID</b>	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IMDG</b>	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA (Cargo)</b>	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA (Passager)</b>	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : 65, 36  
(R-461-3, France)

### Autres réglementations:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2080-15 A

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	: Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas listés dans les listes LIS et LES Canadiennes.
AIIC	: Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire, des obligations/restrictions réglementaires s'appliquent. Veuillez contacter votre représentant commercial pour plus d'informations avant l'importation en Australie
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

### Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2080-15 A

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

#### Procédure de classification:

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETÉ COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VÉRIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTÈRE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNÉS PEUVENT PRÉSENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉS AVEC PRÉCAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2080-15 A**

Version 2.0 Date de révision: 10.07.2024 Numéro de la FDS: 400000010906 Date de dernière parution: 06.01.2022 Date de la première version publiée: 10.11.2020

Date d'impression 11.07.2024

DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYÉ HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.